

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 1^{er} FÉVRIER 2011 À 20 H DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
« LE BIVOUAC »**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district #1
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Hélène Thibault, conseillère, district #4
Jean Perron, conseiller, district #5
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2011

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 31 janvier 2011

5.2 Adoption du rapport budgétaire au 31 janvier 2011

5.3 Autorisation de paiement, Phase 2 (lot 1) / Travaux de consolidation de structure et nivellement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Aurélien Lachance inc.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.2 Dérogation mineure au 64, avenue de la Rivière, lot numéro 901-291

6.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 10330-2011 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de modifier les normes régissant les droits acquis dans le cas de remplacement de construction dérogatoire

6.4 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9700 afin d'autoriser la Classe « publique et institutionnelle » et afin d'ajouter des normes d'implantation et de hauteur spécifiques à l'usage « Services fournis à la population et aux entreprises par la municipalité » dans la zone 85-V, le tout pour autoriser un poste-satellite du Service des incendies

6.5 Aliénation du lot 861-56P, rue Boilard

6.6 Cession d'une parcelle de lot 690-P – Bande de terrain près de l'entrée de Plage Lac Saint-Joseph

6.7 Approbation des dépenses et travaux pour fins de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

6.8 Formation d'un comité de sélection / Poste de secrétaire

6.9 Mandat d'honoraires professionnels / Étude portant sur l'augmentation de la capacité de pompage du poste principal et du poste Gauvin / CIMA+

6.10 Octroi de contrat – Galerie de la bibliothèque / Bâtiments Haut-Niveau inc.

6.11 Octroi de contrat – Toitures des abris postaux / Bâtiments Haut-Niveau inc.

6.12 Renouvellement de mandat / Membres du Comité consultatif d'urbanisme

6.13 Demande dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2011

6.14 Mandat pour services professionnels / Consultation juridique / Service de première ligne

7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 7.1 Exercice militaire sur le territoire
8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8.1 Liste de la correspondance du mois de janvier 2011
9. **AFFAIRES DIVERSES**
10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

20-02-2011

1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
6.15, Remplacement / Location du photocopieur

De modifier le point 6.8 en ajoutant « réceptionniste » au poste de secrétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21-02-2011

2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 11 janvier 2011**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2011 tel que déposé.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20 h 05, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 20 h 05.

4. **CORRESPONDANCE**

Aucune d'intérêt général.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 31 janvier 2011

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2011 et les invite à le consulter.

22-02-2011

5.2 Adoption du rapport budgétaire au 31 janvier 2011

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 janvier 2011 totalisant 405 490,64 \$ et la liste des engagements ENB 1100001 à ENB 1100075.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 janvier 2011 totalisant une somme de 405 490,64 \$ et la liste des engagements ENB 1100001 à ENB 1100075, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

23-02-2011

5.3 Autorisation de paiement / Travaux de consolidation de structure et nivellement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Aurélien Lachance inc.

ATTENDU la recommandation de paiement de l'architecte René Saillant datée du 26 janvier 2011 quant à l'état des travaux effectués à ce jour à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 11 000 \$ plus taxes à la firme Aurélien Lachance inc.,

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt 2008-01-9825.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES COURANTES

24-02-2011

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 27 janvier 2011 du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le C.C.U. et figurant à ce même tableau ;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

25-02-2011

6.2 Dérogation mineure au 64, avenue de la Rivière, lot numéro 901-291

À prime abord, le Service de l'urbanisme et de l'environnement a déjà émis un avis que l'ensemble du bâtiment et de la remise bénéficient de droits acquis compte tenu de l'historique du dossier. Toutefois, un conflit avec le propriétaire voisin ne pouvant être réglé, le requérant demande une dérogation mineure. Le conflit découle du fait qu'il y a empiètement de la corniche du bâtiment principal et qu'il ne peut y avoir la signature d'une servitude de tolérance. La corniche sera donc coupée au printemps pour ne plus empiéter. Toutefois, dans le but de clarifier le titre de propriété, le requérant demande une dérogation mineure.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 64, avenue de la Rivière et désigné sous le lot numéro 901-291, laquelle vise à régulariser la marge de recul latérale du bâtiment principal à 0,08 mètre ainsi que la marge de recul avant à 0,90 mètre, alors que la norme réglementaire de la marge de recul latérale d'un bâtiment principal, dans la zone 66-V, est de 1 mètre et que celle pour la marge avant est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé, le 27 janvier 2011, la présente demande de dérogation et recommande au conseil municipal de l'accepter;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT que les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen D. Laroche
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 901-291, conditionnellement à ce que la corniche soit coupée au printemps pour ne plus empiéter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-02-2011

6.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 10330-2011 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de modifier les normes régissant les droits acquis dans le cas de remplacement de construction dérogatoire

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir, par zone, les conditions particulières d'implantation applicables aux constructions et usages sur les lots dérogatoires au règlement de lotissement et protégés par des droits acquis ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de modifier les normes régissant les droits acquis dans le cas de remplacement de construction dérogatoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 11 janvier 2011 ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 10330-2011 modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 afin de modifier les normes régissant les droits acquis dans le cas de remplacement de construction dérogatoire, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9700 afin d'autoriser la Classe « publique et institutionnelle » et afin d'ajouter des normes d'implantation et de hauteur spécifiques à l'usage « Services fournis à la population et aux entreprises par la municipalité » dans la zone 85-V, le tout pour autoriser un poste-satellite du Service des incendies

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2007-01-9700 afin d'autoriser la Classe « publique et institutionnelle » et afin d'ajouter des normes d'implantation et de hauteur spécifiques à l'usage « Services fournis à la population et aux entreprises par la municipalité » dans la zone 85-V, le tout pour autoriser un poste-satellite du Service des incendies.

27-02-2011

6.5 Aliénation du lot 861-56P, rue Boilard

La propriétaire du 45, rue Boilard a transmis une offre d'achat pour un terrain appartenant à la Ville et portant le numéro de lot 861-56P. Dans le but de posséder une plus grande cour à l'arrière de sa résidence et afin de mieux aménager son terrain, la propriétaire désire acquérir cette partie de lot ayant une superficie de 464,50 mètres carrés.

ATTENDU que l'article 28 de la *Loi des Cités & Villes* permet à toute municipalité d'aliéner tout bien à titre onéreux;

ATTENDU la correspondance du 10 janvier 2011 de madame Geneviève Pelchat du 45, rue Boilard, laquelle désire faire l'acquisition du lot 861-56P, propriété de la ville de Fossambault-sur-le-Lac;

ATTENDU que la Ville ne prévoit pas faire utilisation de cette partie de lot et désire s'en départir ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville procède à l'aliénation du lot 861-56P pour un montant de 300 \$;

QUE les frais notariés soient à la charge du nouvel acquéreur;

QUE monsieur Jean Laliberté, maire, et monsieur Jacques Arsenault, directeur général, soient autorisés à signer les documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28-02-2011

6.6 Cession d'une parcelle de lot 690-P – Bande de terrain près de l'entrée de la Plage Lac Saint-Joseph

En juin 2000, la Ville avait entamé des négociations avec le président de la Plage Lac Saint-Joseph, monsieur Marc Lachance, dans le but de lui rétrocéder une bande de terrain pour aménager l'entrée de sa propriété. Par sa résolution 202-08-2002 adoptée le 5 août 2002, le conseil municipal cédait à la Plage Lac Saint-Joseph la bande de terrain à des fins d'aménagement paysager et de circulation. Une description technique a été produite par l'arpenteur Gilles Simard le 16 décembre 2002, selon les minutes 3 417. L'acte notarié n'ayant jamais été signé par les parties, la Ville désire régulariser la situation.

CONSIDÉRANT que le propriétaire de la Plage Lac Saint-Joseph a procédé à l'aménagement de l'entrée de son entreprise;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cet aménagement est située sur le terrain de la ville de Fossambault-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que la ville de Fossambault-sur-le-Lac a donné son accord lors de cet aménagement paysager;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la ville de Fossambault cède à la Plage Lac Saint-Joseph, pour la valeur nominale de 1,00 \$, la parcelle de terrain identifiée comme étant une partie du lot 690-P du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Catherine;

QUE cette cession soit faite uniquement à des fins d'aménagement paysager et de circulation et ne pourra, en aucun temps, être utilisée à d'autres fins;

QUE les frais reliés à l'arpentage du terrain, au transfert de l'immeuble ainsi qu'à son entretien soient assumés en totalité par la Plage Lac Saint-Joseph;

QUE monsieur Jean Laliberté, maire, et monsieur Jacques Arsenault, directeur général, soient autorisés à signer les documents pertinents à cette transaction;

QUE cette résolution abroge la résolution 202-08-2002 adoptée par le conseil municipal le 5 août 2002.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

29-02-2011

6.7 Approbation des dépenses et travaux pour fins de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU QUE la Ville a reçu confirmation de l'octroi d'une subvention de 10 000 \$ le 11 novembre 2010, dossier 00017005-1- 22010 (03) 2010-10-07-22 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le secteur de la rue du Vieux-Fourneau pour un montant de 14 762,69 \$ dont un montant de 10 000 \$ subventionné par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et joigne à la demande de subvention les copies des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la ville de Fossambault-sur-le-Lac et que le dossier de vérification a été constitué;

Que le directeur général et trésorier soit autorisé à signer les documents pertinents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30-02-2011

6.8 Formation d'un comité de sélection / Poste de secrétaire-réceptionniste

ATTENDU le volume élevé de travail au niveau clérical;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler les postes vacants lors des périodes de vacances ou autres absences du personnel administratif;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'offrir un service de qualité à la population;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ouvrir un poste de secrétaire-réceptionniste et de former un comité de sélection à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

QUE le comité de sélection du poste de secrétaire-réceptionniste soit formé de monsieur Jean Laliberté, maire, de madame Hélène Thibault, conseillère et de monsieur Jacques Arsenault, directeur général.

D'autoriser le directeur général à défrayer les dépenses inhérentes à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

31-02-2011

6.9 Mandat d'honoraires professionnels / Étude portant sur l'augmentation de la capacité de pompage du poste principal et du poste Gauvin / CIMA+

La Ville désire faire réaliser une étude visant à valider la possibilité d'augmenter la capacité de pompage du poste principal et du poste Gauvin afin de les maintenir conformes.

ATTENDU qu'il y a lieu de dresser un diagnostic de l'état actuel des postes et d'évaluer leur durée de vie résiduelle;

ATTENDU la proposition d'honoraires professionnels déposée par la firme CIMA+ en date du 21 janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par Hélène Thibault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE mandater la firme CIMA + pour la réalisation d'une étude visant à valider la possibilité d'augmenter la capacité de pompage du poste principal et du poste Gauvin, conformément à leur proposition déposée en date du 7 janvier 2011 au montant de 21 900 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt sur les travaux à la station du poste de pompage principal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32-02-2011

6.10 Octroi de contrat – Galerie de la bibliothèque / Bâtiments Haut-Niveau inc.

Suite à une inspection par le Service des travaux publics, il a été établi que la galerie du 2^e étage de la Bibliothèque « La Source » est devenue dangereuse pour la sécurité des usagers. Il est donc recommandé qu'une réfection et une solidification soient faites pour la protection du public.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réfection de la galerie de la bibliothèque;

ATTENDU les soumissions demandées pour la réfection de la galerie;

ATTENDU la soumission reçue de Bâtiments Haut-Niveau inc. en date du 17 janvier 2011;

ATTENDU les recommandations du contremaître aux travaux publics datées du 20 janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le contremaître aux travaux publics à mandater la firme Bâtiments Haut-Niveau inc., pour un montant de 17 645 \$ plus taxes pour la réfection de la galerie;

QUE ces dépenses soient financées à même le budget d'opération 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33-02-2011

6.11 Octroi de contrat – Toitures des abris postaux / Bâtiments Haut-Niveau inc.

Suite à une inspection par le Service des travaux publics, il a été constaté que les toitures des abris postaux de l'hôtel de ville, de « La Source », de la rue des Pins et du Parc des roses ne sont plus étanches. Vu leur état général, une réfection complète de ces toitures est nécessaire pour éviter que leur structure ne s'endommage plus avec le temps.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réfection des toitures des abris postaux de l'hôtel de ville, de « La Source », de la rue des Pins et du Parc des roses;

ATTENDU les soumissions demandées pour la réfection de ces toitures;

ATTENDU la soumission reçue de Bâtiments Haut-Niveau inc. en date du 17 janvier 2011;

ATTENDU les recommandations du contremaître aux travaux publics datées du 20 janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le contremaître aux travaux publics à mandater la firme Bâtiments Haut-Niveau inc., pour un montant de 16 685 \$ plus taxes pour la réfection des toitures des abris postaux de l'hôtel de ville, de « La Source », de la rue des Pins et du Parc des roses;

QUE ces dépenses soient financées à même le budget d'opération 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

34-02-2011

6.12 Renouvellement de mandat / Membres du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que les mandats de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme sont à échéance;

ATTENDU l'article 8 du Règlement 2000-02-7075;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De reconduire les mandats suivants pour une période de deux ans :

- Monsieur Pierre Laurin
- Madame Louise Brissette
- Monsieur Roger Bélanger

La conseillère Kathleen Dawson Laroche accepte de prolonger son mandat sur le Comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

35-02-2011

6.13 Demande dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2011

La Ville souhaite déposer une demande auprès de Service Canada afin de bénéficier d'un étudiant dans la réalisation de certains projets. C'est pourquoi la Ville demande au conseil d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents au programme et à procéder officiellement à la demande dans le cadre du programme pour l'été 2011.

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de projets, la ville de Fossambault-sur-le-Lac fait appel au soutien financier de diverses instances gouvernementales;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE monsieur Jacques Arsenault, directeur général, soit autorisé à présenter une demande dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2011 de Service Canada et qu'il soit autorisé à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

36-02-2011

6.14 Mandat pour services professionnels / Consultation juridique / Service de première ligne

La Ville désire se prévaloir des services juridiques d'une étude légale dans le but d'obtenir, verbalement, une opinion ou des recommandations sur toute matière juridique relevant de la compétence des municipalités, y compris en matière de relations de travail.

CONSIDÉRANT que la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, avocats, offre un service juridique de consultation de première ligne (information juridique ne nécessitant aucun écrit);

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay datée du 25 janvier 2011;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retenir l'offre de *Service Première Ligne* proposée le 25 janvier 2011 par la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour un montant forfaitaire annuel de 1 250 \$, plus débours et taxes. Ce contrat se renouvellera à chaque année en appliquant une augmentation annuelle de 2 %, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1^{er} octobre de chaque année.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

37-02-2011

6.15 Remplacement / Location du photocopieur

ATTENDU la proposition de la compagnie Toshiba en date du 27 janvier 2011 laissant entrevoir une économie de l'ordre de 2 126 \$ annuellement sur un volume de 158 000 copies;

ATTENDU que cette proposition vise le remplacement du photocopieur actuel par un photocopieur Toshiba, modèle dp755;

ATTENDU la fin de contrat du photocopieur actuel en date du 31 décembre 2011.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE mettre fin au contrat de location du photocopieur Toshiba, modèle DP6000 et de procéder à la location d'un photocopieur Toshiba, modèle dp755 sur une base de 60 mois, selon la proposition présentée par la compagnie Toshiba en date du 27 janvier 2011;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires à la conclusion de ce dossier;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2011.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Exercice militaire sur le territoire

Monsieur le maire informe la population que du 7 au 11 février 2011, le *12^e Régiment blindé du Canada* de la Garnison Valcartier sera présent sur le territoire dans le cadre d'un exercice militaire. Le personnel participant transportera des armes avec des munitions à blanc seulement. Cet exercice permet aux militaires de s'entraîner dans des conditions qui reflètent plus fidèlement la réalité à laquelle ils sont confrontés lors de missions au Canada ou à l'étranger.

7.2 Journal municipal

Monsieur le maire informe la population que la prochaine parution du journal L'Entre-Guillemets est prévue pour le 14 février.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Liste de la correspondance du mois de janvier 2011

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de janvier 2011 et invite les membres du conseil à la consulter.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La réfection de la toiture de l'abri postal du Parc des Roses.
2. La liste des demandes de permis déposée.
3. Les normes régissant les droits acquis dans le cas de remplacement de construction dérogatoire.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 50.

38-02-2011

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 20 h 50.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier